Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20261012-2026101201-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 07.10.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **douze octobre** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 08.10.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, M. LUBIN André, Adjoints. M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, Mme LE GOUËVEC Sylvie, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme HENRY Aurélie, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, M. HUET Valentin, M. FREROU Lilian, Mme DESTRUHAUT Valérie, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : Mme TAQUET Virginie (pouvoir à M. BLOT Olivier), M. JERÔME Charly, Mme LEBAS Betty (procuration à Mme NOGUES Christelle), M. AVRIL David (procuration à M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien), Mme LUCAS Maëva.

Présents : 14
Votants : 17

Madame HENRY Aurélie a été élue secrétaire.

Objet : 2026101201- Restaurant scolaire – Choix de l'emplacement et étude acoustique

Le cabinet d'architecte Jérôme GUILLOUX de Laillé, retenu en qualité de maître d'œuvre pour le futur restaurant scolaire est venu présenter ses premiers travaux. Il a notamment présenté 3 possibilités d'emplacements pour le restaurant scolaire avec les différents avantages et inconvénients. Le Conseil municipal doit valider l'emplacement et autoriser à lancer une étude acoustique, demandée par la région pour la subvention « Bien Vivre en Bretagne ».

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide le choix de l'emplacement n°1pour le restaurant scolaire, c'est-à-dire celui qui se trouve juste au Sud de l'école publique Les Prés Verts ;
- Autorise la demande de devis pour l'étude acoustique, demandée par la région pour la subvention « Bien Vivre en Bretagne » et autorise M. Le Maire à signer le devis du mieux-disant.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,